

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant Galiffa John
 Adresse Chemin du Monteiron 12b N° parcelle 653
 NPA/Lieu 1026 Denges Autorisation construction n°

Veillez saisir les données manuellement. La fiche de données contenant les indications de niveau de puissance acoustique de la pompe à chaleur doit être jointe à l'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit.

Fournisseur	Polytropic	Modèle, type	Master-Inverter S	
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	-5.4 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	26 dB(A)	
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	-9.8 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	32 dB(A)	
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	7.2 kW	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	23 dB(A)	
Type d'installation	Installation extérieure			
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation		Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)		55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		26 dB(A)	26 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D _c	PAC dans un coin en retrait de la façade	9 dB	9 dB
Distance jusqu'au récepteur	10.30 m	-20.3 dB	-20.3 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{PA} au récepteur		3.7 dB(A)	3.7 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		10.7 dB(A)	15.7 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

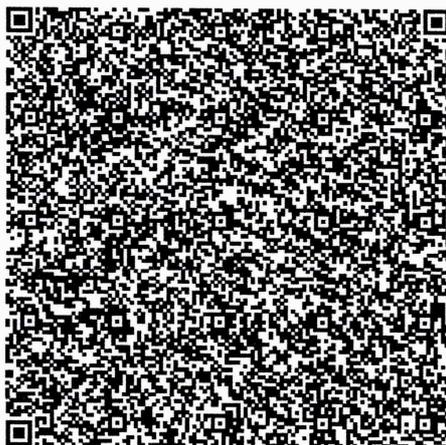
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Manque de place
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Mode chuchotement non activé car	Niveau d'évaluation nettement inférieur à la valeur de planification
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Aquablu Services Sàrl, info@aquablu.ch, 0797009999

Lieu, Date

Villars-St-Croix, 18.02.2025

Signature

AQUABLU SERVICES Sàrl
Route de Bellevue 7
1029 Villars-St-Croix

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit